Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SEPTIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A67/56**
Point 20.2 de l'ordre du jour provisoire **19 mai 2014**

Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013

Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé

1. La vingtième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration s'est tenue à Genève du 14 au 16 mai 2014 sous la présidence du Dr Dirk Cuypers (Belgique).[1] Le Comité a adopté son ordre du jour après avoir supprimé les points 2.9 et 2.10.[2]

2. Le Secrétariat a présenté le rapport financier 2013[3] ainsi que la proposition relative à un financement supplémentaire pour l'immobilier et les passifs futurs.[4]

3. Le rapport financier récapitule les recettes, les dépenses, les actifs et les passifs pour toutes les activités gérées par l'OMS, y compris dans le cadre du budget programme, ainsi que pour le fonds d'affectation spéciale, les fonds d'entreprise et les autres comptes du fonds fiduciaire. C'est la deuxième année que les comptes sont pleinement conformes aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et qu'aucune réserve n'est émise suite à leur vérification.

4. Le Secrétariat a présenté les chiffres synthétiques du rapport du Directeur général. Ceux-ci indiquent que la situation financière globale de l'Organisation est saine, avec un solde net de US $353 millions pour 2013 et un solde global de US $1,535 milliard au 31 décembre 2013. Il a néanmoins été noté que près d'un quart du budget a été dépensé dans les activités d'éradication de la poliomyélite et que le montant des fonds à objet non désigné était très inférieur à ce qui était prévu au budget.

5. Le Comité a félicité le Secrétariat pour la clarté de son rapport et de son exposé, pour l'utilité des informations qui y étaient présentées, et pour avoir fait en sorte que l'Organisation respecte pleinement les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) pour la deuxième année consécutive.

---

[1] La liste des participants figure dans le document EBPBAC20/DIV./1.

[2] Document EBPBAC20/1.

[3] Document A67/43.

[4] Document A67/43 Add.1.

6. Le Comité a exprimé sa préoccupation quant à l'augmentation en valeur nette des passifs à long terme non financés, qui se montent à US $722 millions au total au 31 décembre 2013. Il a souscrit à la recommandation du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance, qui avait estimé qu'un suivi attentif était nécessaire. Le Comité a également suggéré qu'il faudrait examiner les pratiques de la Caisse d'assurance-maladie du personnel en matière de gouvernance et de rapports. De plus, il s'est interrogé sur la valeur ajoutée des activités qui relèvent des dépenses notifiées sous la catégorie des transferts et subventions. Le Secrétariat a souligné qu'il serait possible d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil exécutif un point permanent sur les passifs à long terme.

7. Notant que les contributions volontaires flexibles représentaient seulement 8 % des contributions volontaires totales de l'exercice biennal, le Comité a exhorté les États Membres à verser des contributions flexibles supplémentaires et proposé que des mesures d'incitation soient envisagées. De plus, certains membres du Comité ont suggéré d'encourager les États Membres à verser des contributions fixées supplémentaires sur une base volontaire. Il faudrait aussi compenser l'incidence de l'inflation sur les contributions fixées totales approuvées par l'Assemblée de la Santé.

8. Le Comité a appuyé la proposition tendant à ce que soient utilisés US $40 millions sur le solde du fonds des contributions fixées, US $15 millions pour les passifs futurs relatifs au personnel et US $25 millions pour le fonds immobilier.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

9. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé que la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé adopte le projet de résolution suivant :

> La Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé,
>
> Ayant examiné le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013,[1]
>
> Ayant pris note du rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé,[2]
>
> ACCEPTE le rapport financier du Directeur général et les états financiers vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013.

10. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a également recommandé à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter le projet de résolution figurant dans le document A67/43 Add.1.

= = =

[1] Document A67/43.

[2] Document A67/56.